

Nuit du droit 2017

La première édition de la « Nuit du droit » a eu lieu au Conseil constitutionnel mercredi 4 octobre 2017, jour anniversaire de la Constitution de la Ve République.

L'aile Montpensier du Palais-Royal a accueilli pour l'occasion plus de 1 000 personnes - parmi lesquelles de très nombreux étudiants - venues assister aux quatre tables rondes organisées dans l'enceinte du Conseil constitutionnel et retransmises dans les espaces extérieurs aménagés à cet effet. Les débats ont été diffusés en direct sur le [site internet de la « Nuit du droit »](#).

Les débats portaient sur quatre thèmes majeurs du débat public dans lesquels les enjeux juridiques sont centraux.

Dans le Grand salon, le débat consacré au thème « Lutte contre le terrorisme et libertés publiques », conduit par Géraldine Muhlmann, a réuni l'ancien président du Conseil constitutionnel et ancien Garde des sceaux Robert Badinter, l'ancien Premier ministre et Ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve et le Président de la Cour européenne des droits de l'homme Guido Raimondi. En seconde partie de soirée, Antoine Garapon a animé un débat sur le sujet « Intelligence artificielle et droit », dans lequel intervenaient le professeur de droit à Harvard Lawrence Lessig, la Présidente de la CNIL Isabelle Falque-Pierrotin et le député Cédric Villani. Les vidéos de ces deux débats sont disponibles sur le [site internet de la « Nuit du droit »](#).

Deux tables rondes ont également été organisées dans la salle d'audience du Conseil constitutionnel. En première partie de soirée, les philosophes Michel Serres et Raphaël Enthoven, l'avocat Yann Aguila et la directrice de l'IDDRI Teresa Ribera ont échangé sur le thème « Droit et protection de l'environnement ». Puis une table ronde animée par Alexandra Bensaid a eu lieu sur le thème « Droit du travail, droit et travail », au cours de laquelle ont débattu le secrétaire général de la CFDT Laurent Berger, le dirigeant d'entreprise Jacques Aschenbroich et l'avocate Emmanuelle Barbara. La captation sonore de ces deux débats est disponible sur le [site internet de la « Nuit du droit »](#).

Le Conseil constitutionnel tient à remercier l'ensemble des participants qui ont contribué à faire de cette « Nuit du droit » un succès.

La « Nuit du droit » sera reconduite en 2018 avec l'ambition que, non seulement à Paris mais dans l'ensemble du pays, de nombreuses institutions - juridictions, universités, barreaux, entreprises, associations... - s'approprient cette idée d'une rencontre annuelle chaque 4 octobre, jour anniversaire de notre Constitution, autour de la place du droit dans la société.